



Nullité du mariage et nationalité

Par **So'**, le **13/04/2019** à **23:43**

Bonsoir,

J'ai une question concernant les conséquences de la nullité d'un mariage.

Dans le cas où la nullité est déclarée, jugée et que le mariage n'est pas putatif, est-ce que l'époux concerné conserve son titre de séjour ?

De même pour l'acquisition de la nationalité française.

Merci par avance.

Par **youris**, le **14/04/2019** à **09:37**

bonjour,

l'annulation d'un mariage non putatif annule toutes les conséquences du mariage.

un titre de séjour ou la nationalité française peut être retiré suite à l'annulation du mariage qui a permis d'obtenir le titre de séjour ou la nationalité.

salutations

Par **So'**, le **14/04/2019** à **11:00**

Merci beaucoup !